

# L' /i/n/i/t/i/a/t/i/v/e

## Soutien aux chercheurs menacés

Considérant que la liberté académique est consubstantielle à la démocratie, nous sommes profondément marqués par la violence des attaques menées par l'administration Trump contre les chercheurs américains. Nos propositions, en réponse à la sollicitation de M. le Ministre, ont été construites en urgence, sur la base de nos expériences et d'échanges avec des collègues américains.

Elles doivent être comprises comme des mesures susceptibles de s'appliquer à tous les chercheurs, quelle que soit leur nationalité. La science étant par nature universelle, chaque attaque portée contre un chercheur dans un pays est une attaque portée contre la science toute entière. Argentine, Inde, Russie, Turquie...les exemples sont trop nombreux et l'indice de liberté académique montre que la situation se dégrade d'année en année.

C'est donc bien un plan global qu'il faut construire à destination de tous les chercheurs dont les libertés sont menacées. Il pourrait reposer sur deux piliers : soutenir la recherche en train de se faire et garantir la libre diffusion des résultats de la recherche

### 1. Soutenir la recherche en train de se faire

A l'échelle nationale, mais aussi idéalement à l'échelle européenne (via notamment les alliances), pourrait être envisagé un programme de soutien dédié à des sujets jugés prioritaires et remis en cause dans certains pays pour des raisons idéologiques (enjeux sociétaux, démocratiques, climatiques, sanitaires...). Ce soutien pourrait prendre plusieurs formes et, idéalement, intégrer les enjeux de formation qui sont également majeurs. Nous proposons les idées suivantes :

- En s'inspirant du programme PAUSE, un fonds d'urgence permettrait d'accueillir des chercheurs sur le territoire des États membres, en garantissant leur liberté ;
- La création de bourses pour des courts séjours dans nos universités (1 semestre par exemple), permettrait aux chercheurs menacés de se ressourcer et de mener des travaux avec nos chercheurs ;
- Des programmes de recherche internationaux pourraient être soutenus pour permettre aux chercheurs européens de travailler avec des chercheurs dont la liberté est menacée sans que ces derniers quittent nécessairement leur pays. L'application de cette proposition est dépendante de la situation concrète dans chaque pays car elle suppose que la menace pesant sur les chercheurs ne compromette pas totalement leur liberté. Plusieurs formules pourraient ici être proposées : soutien financier aux chercheurs pour qu'ils puissent conserver leur place dans des réseaux qu'ils avaient déjà intégrés, intégration à des consortiums existants pour les soutenir, financement de nouveaux projets... ;

- Nous pourrions accueillir des étudiants des pays concernés dans nos établissements pour leur permettre d'accéder à des formations qui ne sont plus proposées chez eux, idéalement en proposant des bourses et, le cas échéant, en finançant des cours de français langue étrangère ;
- Le déploiement de cours en ligne à destination des étudiants privés de la possibilité de suivre certaines formations dans leurs pays pourrait être facilité ;
- Grâce à des bourses réservées à des doctorants ou jeunes docteurs issus des pays concernés, nous pourrions les accueillir dans les laboratoires de recherche des universités européennes.

## **2. Garantir la libre diffusion des résultats de la recherche**

L'exemple américain démontre à quel point il est essentiel de créer des espaces sécurisés de dépôt des travaux de recherche, afin d'assurer leur préservation et leur diffusion indépendamment des alternances politiques. Des plateformes ouvertes d'archivage des travaux, de type HAL, pourraient être promues dans ce cadre. Un dispositif permettant d'assurer, parfois provisoirement, l'anonymat des chercheurs publiant sur ces plateformes tout en garantissant le respect des règles éthiques et déontologiques pourrait être envisagé, afin de les protéger d'éventuelles mesures de rétorsion.

En outre, dans un contexte européen d'accélération des plans « sciences ouvertes », et alors que les bases de données scientifiques américaines sont progressivement fermées aux communautés internationales (données sur le climat et sur la santé notamment), pourrait être organisé un dispositif de préservation de ces données sur les datacenters européens, via les réseaux internationaux des communautés concernées.

Ces actions concrètes pour soutenir la recherche et garantir la libre diffusion de ses résultats peuvent être accompagnées d'une meilleure structuration de la prise en charge et de l'accueil des chercheurs menacés, par exemple par la création d'un réseau français ou européen d'universités « refuges ». Un chercheur menacé pourrait ainsi s'adresser directement au réseau pour trouver un lieu d'accueil et une université recevant la candidature d'un chercheur qu'elle ne peut accueillir pourrait mobiliser les autres établissements pour trouver plus facilement une solution. Ce réseau pourrait être articulé avec le réseau international des villes refuges (ICORN).

En toute hypothèse, le déploiement de ces actions suppose non seulement de débloquer des fonds, mais aussi de faciliter l'obtention de visas et l'installation des chercheurs et de leurs famille (logements, écoles pour les enfants...). Il devrait par ailleurs être accompagné d'un discours politique fort pour faire comprendre à l'ensemble de la population que ces mesures ne viennent pas répondre à des revendications corporatistes des chercheurs pour les chercheurs mais constituent au contraire un enjeu démocratique majeur.

**L'initiative**

15 mars 2025